

FORMATION ADR 1.3

Expédition par route de marchandises dangereuses

Contexte réglementaire :

Le personnel employé notamment par les expéditeurs, distributeurs, emballeurs, exportateurs, logisticiens, remplisseurs dont l'activité est liée aux opérations de chargement / déchargement, d'expédition de marchandises dangereuses par route doivent recevoir une formation conforme au chapitre 1.3 de l'ADR. Exemples : les services logistique, expéditions, achats, export, qualité, sécurité.

Objectif :

Sensibiliser les personnes aux risques présentés par les marchandises dangereuses et appliquer correctement la réglementation des transports par voie terrestre.

Entreprises concernées :

Expéditeur, distributeur, exportateur, importateur, emballer, logisticien, remplisseur, transitaires, chargeur dans le cadre du transport des marchandises dangereuses par voie routière.

Public et pré-requis :

Formation sur 1 journée : manutentionnaire, cariste, préparateur de commande, secrétaire.

Formation sur 2 journées : personnel d'encadrement, personnel administratif et d'expédition ayant à orienter, gérer ou à appliquer la réglementation.

Effectif : 12 personnes maximum

Durée : de 1 à 2 jours selon le programme

PROGRAMMES

Formation de base en 1 journée

Connaissance des marchandises dangereuses :

Origine, nature et famille de produits. Caractéristiques et dangers présentés par les produits. Risques liés à l'inflammabilité, la toxicité et la corrosivité.

Expériences :

Inflammabilité des liquides et des solides. Réactivité des produits chimiques. Comparaison avec des produits courants.

Généralités sur la réglementation du transport des MD :

application de l'ADR et de l'arrêté français. Classement des matières. Codification des dangers et des matières.

Transport des produits conditionnés :

Conditionnement et emballage. Inscription sur les emballages. Marquage et étiquetage des colis. Interdiction de chargement en commun.

Signalisation des véhicules :

Conditions d'exemption et limites.

Documents réglementaires :

Documents de transport de MD. Consignes de sécurité. Certificats de formation des conducteurs.

Prévention des risques :

Equipements de sécurité. Protocole de sécurité.

Exercices d'application :

Rédaction des documents de transport. Procédure de contrôle avant départ des véhicules.

Responsabilité des acteurs :

Rôle et mission du conseiller à la sécurité. Responsabilité de l'emballer, du chargeur, de l'expéditeur et du transporteur. Sanctions en cas d'infraction.

Questions diverses et synthèse du stage

Formation approfondie en 2 jours

Connaissance des marchandises dangereuses :

Origine, nature et famille de produits. Caractéristiques et dangers présentés par les produits. Risques liés à l'inflammabilité, la toxicité et la corrosivité. Dangers liés à l'électricité statique.

Expériences :

Illustration des risques des réactions chimiques. Comparaison avec des produits courants. Enseignement en terme de prévention.

Généralités sur la réglementation du transport des MD :

Application de l'ADR et de l'arrêté français. Classement des matières. Codification des dangers et des matières (incidences pratiques).

Transport des produits conditionnés :

Conditionnement et emballage. Marquage et étiquetage des colis. Conditionnement en quantité limitée et quantité exceptée

Mode de transport et signalisation :

Produits conditionnés (exemptions du 1.1.3.6.). Produits solides en vrac ou en benne. Transport en citernes et en conteneurs-citernes.

Manutention et chargement :

Interdictions de chargement en commun. Calage et arrimage.

Chargements et déchargements des citernes :

Généralités et recommandations. Conformité et contrôle des flexibles. Limites de chargement.

Documents réglementaires :

Documents de transport de MD. Consignes de sécurité. Certificats de formation des conducteurs. Certificat d'agrément du véhicule.

Prévention des risques :

Equipement des véhicules. Protections individuelles des conducteurs. Intervention en cas d'accident. Protocole de sécurité.

Responsabilités :

Rôle et mission du conseiller à la sécurité. Responsabilité des différents intervenants. Sanctions en cas d'infraction.

Dates, lieux et coûts : se reporter au calendrier.

ZA de la Garenne - 106, avenue Georges Clemenceau - 94366 BRY SUR MARNE

Tél : 01 48 82 51 51 - Fax : 01 48 82 51 59 - e-mail : info@gmjphoenix.com

RCS Créteil B 343 722 401 - SARL GMJ PHOENIX